



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Interdépartementale
des Routes Méditerranée**

**ARRÊTÉ FIXANT LE NOMBRE DE POSTES
OFFERT AU CONCOURS EXTERNE D'AGENT D'EXPLOITATION PRINCIPAL
DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT
BRANCHE ROUTES ET BASES AÉRIENNES**

SESSION 2023

Vu l'Arrêté d'ouverture du concours externe d'agent d'exploitation principal des travaux publics de l'État branche Routes et Bases aériennes du 3 février 2023 modifié le 9 mars 2023

Vu l'arrêté ministériel du 8 décembre 2020 portant nomination de monsieur Denis BORDE en qualité de Directeur Interdépartemental des Routes Méditerranée à compter du 11 janvier 2021,

Vu l'arrêté préfectoral du 11 janvier 2021 portant délégation de signature à monsieur Denis BORDE, Directeur Interdépartemental des Routes Méditerranée,

ARRÊTE

Article 1er : Le nombre de postes offerts au concours externe d'agent d'exploitation principal des travaux publics de l'État branche Routes et Bases aériennes (session 2023) est fixé à **12**.

Article 2 : Le Directeur Interdépartemental des Routes Méditerranée est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Interdépartemental des Routes Méditerranée